



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE

**NOTE IMPORTANTE AUX CONCURRENTS QUI S'ENGAGENT À LA
COURSE DE CÔTE DE DUNIÈRES-AUVERGNE
16/17/18 JUILLET 2021**

La pandémie Covid-19 impose de nombreuses contraintes supplémentaires aux organisateurs, bien au-delà des seuls équipements sanitaires.

La gestion des regroupements de personnes nécessite le sens des responsabilités de tous et nous attirons particulièrement votre attention sur les points suivants :

1. Encore plus que d'habitude, vous devez veiller à envoyer vos bulletins scrupuleusement remplis afin de ne pas freiner les flux aux vérifications administratives par un temps de remplissage de ce que vous devrez de toute façon compléter vous-mêmes ! Même recommandation pour les photocopies à joindre, ne les oubliez pas.
2. Renseignez, avec un soin encore plus vigilant, l'heure de convocation que vous souhaitez, au verso du bulletin d'inscription. Dans la mesure des disponibilités du planning, votre choix sera satisfait selon le principe de « premier engagement arrivé, premier servi ». Eventuellement, notez une fourchette horaire et/ou un deuxième choix qui pourrait vous convenir aussi.
3. Avec votre confirmation d'engagement, vous recevrez un horaire de convocation qui devra être scrupuleusement respecté, cette année tout spécialement. L'entrée des vérifications administratives sera régulée pour limiter les attroupements et il ne sera pas possible de se présenter trop en avance. Pour le retard, c'est toujours l'article 1.3.2 du Règlement standard des courses de côte 2021 de la FFSA qui reste en vigueur.

Enfin nous rappelons aux possesseurs d'une licence régionale RCC (254 €) souhaitant s'engager sans faire les frais d'une licence nationale NCC (435 €, soit un investissement supplémentaire de 181 €), que la FFSA a reconduit en 2021 la dérogation exceptionnelle instaurée l'an dernier : l'autorisation d'obtenir un titre de participation pour une épreuve de championnat de France. Ce titre de participation **TPNM(E)** coûte 66,00 €, ce qui représente une économie de 115 € par rapport à l'acquisition d'une licence NCC.

Attention, un TPNM(E) est valable pour une seule épreuve et il faut être titulaire préalablement d'une licence RCC pour l'obtenir.

Sa demande est à faire auprès de l'ASA organisatrice de l'épreuve (ASA Ondaine).